Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST

Approche Ecosystémique des Pêches

Repères et objectifs

Les enjeux de l'approche écosystémique des pêches

Approche Ecosystémique des Pêches (AEP)

« L'approche écosystémique des pêches a pour objet de planifier, de valoriser et de gérer les pêches, en tenant compte de la multiplicité des aspirations et des besoins sociaux actuels et sans remettre en cause les avantages que les générations futures doivent pouvoir tirer de l'ensemble des biens et services issus des écosystèmes marins » (Sommet de Reykjavik, 2002). Cette démarche intègre les dimensions biologiques, environnementales, économiques et sociales du « système pêche » et place les activités humaines au centre de l'écosystème.

L'approche écosystémique des pêches est donc l'application au secteur des pêches des principes du développement durable. Elle vise à optimiser les équilibres entre les différents usages des richesses de l'océan tout en préservant la biodiversité et à minimiser les impacts des activités humaines sur les écosystèmes marins.

L'approche écosystémique des pêches en réponse à de nouveaux enjeux

Aujourd'hui, la prise en compte des différents impacts infligés aux écosystèmes (pollutions, dragages, invasions biologiques,...) et la raréfaction des ressources halieutiques constituent des défis majeurs pour la gestion des pêches. A moyen terme, il est nécessaire de mettre en place une approche écosystémique des pêches - allant bien au-delà de la gestion traditionnelle par stock monospécifique - en intégrant dans l'analyse et le diagnostic les interactions entre espèces, la qualité des habitats et les changements globaux.

Rendre l'approche écosystémique des pêches opérationnelle

A l'échelle européenne, la Politique commune de la pêche fait explicitement référence dans le livre vert aux principes de l'AEP.

Plus spécifiquement, plusieurs engagements en relation avec l'AEP ont été pris par l'Union européenne :

- ✓ l'application du code de conduite pour une pêche responsable,
- ✓ la réduction significative du taux de perte de la biodiversité d'ici 2010,
- ✓ l'inversion de la tendance à la dégradation des ressources vivantes,
- ✓ **la restauration des pêcheries à leur niveau de production maximale soutenable (Rendement maximal durable : RMD) d'ici 2015,**
- ✓ la création d'un réseau d'aires marines protégées représentatif de la diversité des écosystèmes marins d'ici 2012,
- ✓ l'implémentation du programme global d'action pour la protection de l'environnement marin contre les sources de pollution terrestres.

La mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches

La mise en œuvre de l'AEP nécessite de passer d'une gestion basée sur la recherche d'un *impact maximal admissible* à une *minimisation des impacts* des activités humaines sur les ressources et les écosystèmes exploités et en référence à une situation d'exploitation donnée.

A court ou moyen terme, atteindre le Rendement Maximal Durable (RMD) apparait donc comme une première étape de l'AEP. En effet, cet objectif de passage au RMD doit permettre de diminuer l'impact de la pêche sur les écosystèmes en assurant une augmentation de l'abondance des stocks. Une telle augmentation se traduirait à la fois par une rentabilité très améliorée pour les pêcheries et par une plus forte stabilité et résilience de l'écosystème.

Les raisons du passage à l'AEP

- ✓ Concilier les approches économiques (le plus souvent menées à l'échelle des pêcheries) et les approches écologiques (en allant au-delà de l'approche monospécifique).
- ✓ Dépasser les limites des méthodes de gestion stock par stock et considérer les écosystèmes dans leur ensemble ainsi que les interactions qui les caractérisent.
- ✓ Considérer les impacts de la pêche sur l'ensemble des compartiments et sur le fonctionnement des écosystèmes. Les évaluations, les diagnostics et les mesures de régulation à l'échelle de chaque stock restent évidemment nécessaires. Mais ils doivent être complétés par des approches plus intégrées, mieux à même d'évaluer l'état de santé des écosystèmes et la viabilité économique des pêcheries, en intégrant leur dimension souvent plurispécifique et plurimétiers.
- ✓ Prendre en compte l'ensemble des usages et activités impactant les écosystèmes. Au-delà de la seule activité de pêche, les effets des autres impacts anthropiques doivent également être évalués. En particulier, il faut prendre en compte l'impact sur le milieu des pollutions (hydrocarbures, macro-déchets, pollutions organiques et chimiques,...), des destructions d'habitats (extractions de granulats, réduction des zones humides,...), des invasions biologiques. Tout cela dans un contexte de réchauffement climatique dont les effets sont notables sur les écosystèmes d'intérêt halieutique.
- ✓ Considérer l'ensemble des fonctions rendues par les écosystèmes au-delà de la fourniture d'aliments : fonctions de régulation du climat, rôle de purification des eaux,...
- ✓ Revoir les modes de gouvernance vers une vision plus globale et une gestion partagée.

Pour en savoir plus

Directive technique de la FAO pour une pêche responsable : l'approche écosystémique des pêches. Disponible sur : *http://www.fao.org/docrep/006/y4470f/y4470f00.htm*

Manifeste de l'Association Française d'Halieutique (AFH). Disponible sur : *http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/afh/presse/Manifeste%20de%20l%27AFH.pdf*

Communiqué de presse d'Ifremer : « L'Approche Écosystémique des Pêches (AEP) : quelles priorités pour la recherche? ». Disponible sur : *http://archimer.ifremer.fr/doc/2007/rapport-2567.pdf*

« Réforme de la Politique commune de la pêche - Propositions de la Région Bretagne : la pêche et l'aquaculture face aux défis du XXIe siècle ». Disponible sur : *http://www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2010-02/region-bretagne-contribution-pcp.pdf*

« Contribution des professionnels de la pêche française – Réponse au Livret vert – Réforme de la Politique Commune de la Pêche ». Disponible sur : *http://www.comite-peches.fr/site/maj/_files/upload/pv_ccr/Contributions_grenelleMer_CNPMEM_090504_final.pdf*

Contacts

Laura-Mars HENICHART • laura.henichart@agrocampus-ouest.fr • 02.23.48.55.30

AGRO CAMPUS OUEST — Pôle halieutique

Avec le soutien financier de Région Bretagne